

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2026

-

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, chers collègues,

En ouverture de cet avant dernier Comité Social Territorial avant le renouvellement des élus, représentants du personnel en décembre prochain, la CFTC souhaite vous partager le témoignage d'un agent confronté aux difficultés de renouvellement de son contrat.

Ce court extrait est issu d'un mail dont notre organisation syndicale a été destinataire.

« ...En raison de la crise budgétaire actuelle, un agent des ressources humaines vient de m'annoncer que ma stagiairisation était, pour le moment, reportée. Plus grave encore, il m'a été signifié qu'il n'était pas capable de me donner une date précise, et que je devais donc attendre avec des allocations chômage ARE, le temps que la situation se débloque... »

Ce cas de précarité financièrement difficile à supporter dans le contexte économique actuel illustre parfaitement aujourd'hui la réalité quotidienne des agents contractuels.

Sur ce sujet, la CFTC a dénoncé à plusieurs reprises, une politique RH non assumée de non renouvellement des agents contractuels.

Il nous a d'abord été répondu par la négative. Dans un second temps, il nous a été répondu que les éventuels non renouvellements n'étaient pas dus à la crise actuelle mais à une habituelle évolution des besoins ou des missions de la Métropole.

La CFTC n'a pas de doute sur le fait que les agents métropolitains soient la priorité absolue de la Métropole mais la confiance n'excluant pas le contrôle et compte tenu du fait que le cas évoqué n'est malheureusement pas isolé, nous posons une question :

- L'administration pourrait-elle communiquer des données chiffrées sur les 8 dernières années afin de vérifier factuellement ce qui relève de réelles évolutions de missions et ce qui découle de choix budgétaires subordonnés à la crise ?

M. le Président, s'agissant de cette crise, la CFTC avait vu juste dès le départ. Il ne s'agit pas d'un simple ajustement budgétaire, mais bien d'une crise structurelle voire institutionnelle et nous sommes collectivement en droit de nous demander si cette situation n'aurait pas pu être évitée par une gestion anticipée et rigoureuse car gouverner ou diriger c'est prévoir et en l'occurrence, cela n'a pas été le cas.

Enfin très rapidement, il y a également un autre point sur lequel la CFTC souhaiterait s'attarder. Cela concerne les réorganisations en cours.

En effet, l'ordre du jour prévoit l'examen de 2 rapports relatifs à des ajustements de la direction du Pôle Voirie suite à la réorganisation présentée en juin dernier à marche forcée.

Sur ce dossier, notre constat est amer : l'administration s'obstine à fonctionner en « mode Service Après-Vente ». Le fonctionnement doit être inversé car elle valide les décisions, puis on cherche collectivement après coup à gérer les conséquences humaines, matérielles et organisationnelles sur le terrain.

Nous y reviendrons plus tard mais face à ce constat et pour dénoncer cette méthode, la CFTC votera contre ces rapports.

Enfin, ce n'est pas à l'ordre du jour mais pour terminer, je me dois d'évoquer le projet de réorganisation de la Direction du Pôle Numérique pour lequel l'histoire ne doit pas se répéter.

La CFTC sera très attentive au fait que sa mise en œuvre ne commence avant le passage en CST du 24 novembre prochain.

Je vous remercie.

Patrick BRUCHON
Elu CST

